

**DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----  
**DE LA COMMUNE DE VIRIAT**

**Séance du 26 septembre 2024**

Sur convocation en date du 12 septembre 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 septembre 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE EMMANUELLE	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
JANODY Patrice	BURTIN Béatrice	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIÈRE Michel	BILLOUD Jean-Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	BURDY Meryl
TAPONARD Emmanuel	BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël

Etaient excusés :

Magalie DAVID a donné pouvoir à Sandra MERLE  
Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC  
Patrick LAUPRETRE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET

Etaient absents :

Joséphine MAZUE  
Serge CHANEL

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**CREATION DE DEUX EMPLOIS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique qui dispose que les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2024 prenant acte du rapport d'observations définitive de la Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes

**CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET VEILLE JURIDIQUE**

Le contrôle effectué par la Chambre Régionale des Comptes Rhône-Alpes sur les comptes et la gestion de la Commune depuis 2018 a révélé une certaine fragilité de la collectivité de l'organisation et l'exercice de la fonction commande publique. Deux des six recommandations effectuées par la CRC concerne la commande publique (recommandation n°5 mettre à jour le guide de la commande publique et recommandation n°6 : respecter les règles de publicités et mise en concurrence en fonction des seuils réglementaires). Aussi l'absence d'une fonction commande publique au sein de la collectivité susceptible d'organiser et de contrôler ce domaine d'activités fait peser des risques de nature pénale non seulement sur les élus mais aussi sur les agents de la collectivité.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

- créer un emploi permanent de Responsable de la commande publique et veille juridique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux

- mettre à jour le tableau des emplois
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,  
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,  
Emmanuelle MERLE

